Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260211-DELIFEV202602-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze février deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, CORTES, LE MESTRE, LANDURE, L'HOSTIS, TALON

Absents : François-Xavier IMBERDIS, Yvonne LE ROUX
Secrétaire de séance : Laurent JESTIN

DATE DE CONVOCATION *: 05/02/2026*
DATE D'AFFICHAGE *: 12/02/2026*
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dont les résultats d'exploitation se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	1.065.822,47 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	950.053,44 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	115.769.03 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 REPORTÉ	15.981,21 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DÉFINITIF	**131.750,24 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Exécution d'un virement à la section d'investissement : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté : 131.750,24 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Laurent JESTIN.